

Image not found or type unknown



PUIS JE RECUPERER MON PERMIS APRES DECISION DU DELEGUE

Par **edlang**, le **22/04/2009** à **08:20**

Bonjour,

J'ai eu une suspension de permis de conduire d'une durée de 6 mois d'emblée par la sous préfecture.

J'ai été reçu par le délégué du Procureur qui ne m'a parlé que d'un stage de sensibilisation à faire.

Il ne m'a pas mis de suspension de permis et ne m'en a d'ailleurs pas parlé.

Puis je donc récupérer mon permis lorsque j'ai fait ce stage.

Merci de me répondre